



Outlook

Le Fil Essonne n°20

À partir de France Alzheimer Essonne <com@alzheimeressonne.fr>

Date Jeu 08/10/2026 11:23

À Secrétaire <Secrétaire@alzheimeressonne.fr>

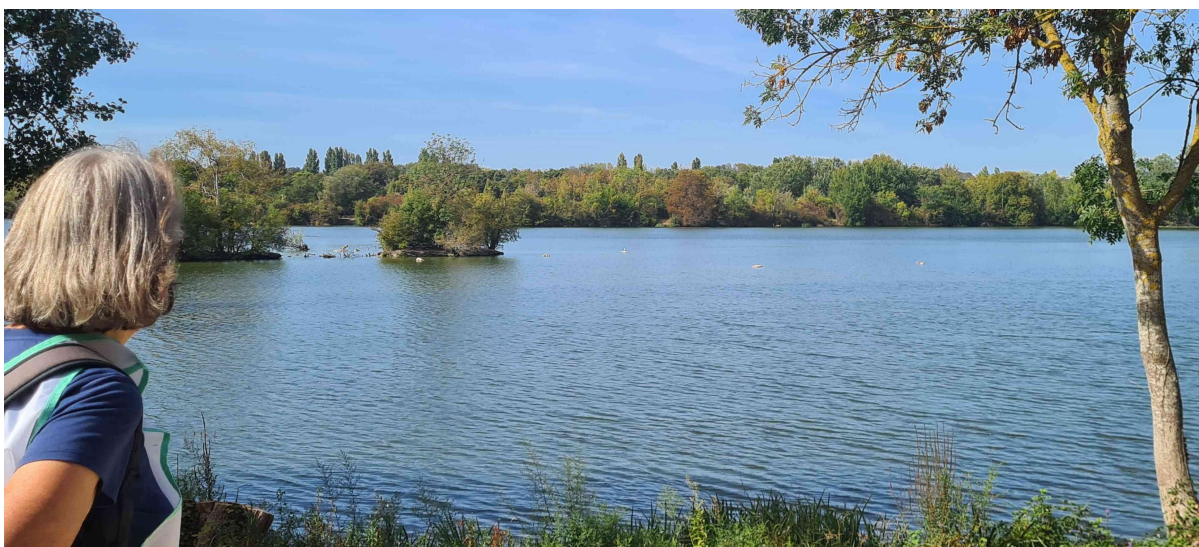
Le fil Essonne

Le Fil Essonne - N°20



Bulletin trimestriel

Octobre / Novembre / Décembre 2026



Sommaire

- **C'est la rentrée**
- **Les principales démarches administratives à faire après le diagnostic**
- **Avis d'expert : Quelques-uns de nos partenaires à connaître en Essonne**
- **Vie de l'association :**
 - La conférence d'Étréchy
 - La marche solidaire du 21 septembre

C'est la rentrée

C'est la rentrée pour tout le monde et aussi pour les activités de France Alzheimer Essonne ! Revoilà nos bénévoles et nos professionnels prêts à vous accueillir dans nos formations et nos ateliers dans une vingtaine de villes en Essonne, sans compter nos activités en visio-conférence.

Nous sommes là pour vous écouter, vous informer, vous soutenir.

Adresses et agenda de nos Activités :

Cafés mémoire, Groupes de Parole, Ateliers.

[Voir le lien](#)

Conférences, VAMA et Formations des Aidants.

[Voir le lien](#)

Vous pourrez trouver le récapitulatif de nos actions en Essonne sur notre site
francealzheimer.org/essonne/

Pour l'année 2026-2027, des ateliers de gestion du stress et des émotions s'implantent dans de nouveaux lieux, et en particulier :

À ÉTAMPES

- Les jeudis de 14h30-16h30, les 1er et 15 octobre, les 12 et 26 novembre et le 10 décembre. A la Halte répit Alzheimer, 4A l'Escale, 2 place du Port, 91150 Etampes

À SAINT-CHÉRON

- Les vendredis de 14h00 à 16h00 les 25 septembre, 9 octobre, 6 et 20 novembre, 4 et 18 décembre. A l'accueil de jour Coallia, 64 avenue de Dourdan, 91530 Saint-Chéron

À ÉVRY

- Les jeudis de 10h00 à 12h00, les 1er et 15 octobre, les 12 et 26 novembre et le 10 décembre, à l'espace MJC Simone Signoret, Place Guy Briantais, 91000 Evry-Courcouronnes. Un atelier de mobilisation cognitive pour les malades est également organisé en simultanément à celui destiné pour les aidants.

Enfin, un Groupe de Parole en visio-conférence est organisé pour permettre aux aidants qui sont en activité professionnelle, de pouvoir parler de leurs difficultés. Les mercredis de 19h00 à 21h00, 23 septembre, 14 octobre, 25 novembre et 16 décembre.

Téléphoner au **01 60 88 20 07** pour vous renseigner et/ou vous inscrire, même si la 1ère séance a déjà eu lieu.

Et bien sûr, n'hésitez pas à appeler l'**Ecoute** le matin de 9h à 12h30 au **01 64 99 82 72** pour tout renseignement, conseil, ou juste quand le moral est en baisse !

Au plaisir de vous rencontrer bientôt et profitez bien de nos activités !

Les principales démarches administratives à faire après le diagnostic

Après le diagnostic d'Alzheimer : les principales démarches administratives à entreprendre.

L'annonce d'un diagnostic de maladie d'Alzheimer marque le début d'un nouveau parcours de vie. Si les premiers rendez-vous médicaux sont essentiels, il est tout aussi important d'engager rapidement certaines démarches administratives afin d'accéder aux aides et de préparer l'avenir.

1. Demander l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Pour les personnes de 60 ans et plus en perte d'autonomie, l'APA constitue une aide précieuse pour financer des heures d'aide à domicile, de l'accueil de jour ou certaines aides techniques. À domicile, elle peut financer une aide humaine, du portage de repas, de la téléassistance, du matériel ou certaines adaptations du logement.

Pour en bénéficier, il faut résider en France de façon stable et être en situation de perte d'autonomie pour effectuer les gestes du quotidien. La perte d'autonomie se mesure à l'aide de la grille AGGIR. Les personnes dont le GIR est évalué entre 1 à 4 peuvent bénéficier de l'APA.

En Essonne, la demande peut être effectuée en ligne à l'adresse suivante **<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R66317>**, **prestations.autonomie@cd-essonne.fr** ou déposée auprès du **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune, d'un Centre local et de coordination (CLIC) ou d'une Maison départementale des solidarités (MDS).**

Après réception du dossier complet, une équipe médico-sociale évalue le degré d'autonomie, les besoins au domicile et propose un plan d'aide personnalisé. La décision doit intervenir dans un délai de plusieurs mois.

Le montant de l'APA dépend du GIR, du plan d'aide et des ressources. Il n'existe donc pas de montant unique : les plafonds sont plus élevés pour les personnes les plus dépendantes.

En EHPAD, l'APA contribue au financement du tarif dépendance. La démarche est généralement effectuée avec l'établissement, qui accompagne le résident et sa famille.



Bon à savoir en Essonne :

Les six **CLIC** du département proposent gratuitement information, conseil et accompagnement aux personnes âgées et à leurs aidants.

1. CLIC Cœur Essonne – Évry-Courcouronnes : 01 60 78 01 01 – contact@cliccoeuressonne.fr
2. CLIC Nord-Ouest Autonomie (NOA) – Ballainvilliers : 01 69 80 59 72 – noa@lm.univ.fr
3. CLIC Orgessonne – Arpajon : 01 64 90 61 84 – clic.orgessonne@orange.fr
4. CLIC Les Portes de l'Essonne - Athis-Mons: 01 69 57 80 92 – clic@grandorlyseinebievre.fr
5. CLIC Sud Essonne – Étampes : 01 60 80 15 67 – clicsudessonne@wanadoo.fr
6. CLIC Nord-Est Essonne – Draveil : 01 85 23 00 50 – accueil@clicnordestessonne.fr

Répartition des CLIC en Essonne, en fonction de votre lieu d'habitation :

Pour une demande d'APA : prestations.autonomie@cd-essonne.fr. Le dossier peut être téléchargé ou demandé auprès du Département, d'un CCAS, d'un CLIC ou d'une MDS.

2. Demander l'Allocation aux Adultes Handicapés(AAH) pour les moins de 60 ans

Lorsqu'une maladie d'Alzheimer est diagnostiquée avant 60 ans, une autre prestation peut être sollicitée : L'**AAH**. Elle vise à garantir un revenu minimal aux personnes en situation de handicap disposant de ressources modestes, sous réserve de remplir les conditions d'incapacité prévues par la réglementation.

La demande se fait auprès de la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH) de l'Essonne, au moyen du dossier de demande MDPH. Elle peut être déposée avec l'aide du CCAS de la commune ou des MDS. Le dossier doit notamment comprendre le formulaire cerfa 15692*01, un certificat médical récent, une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Il est particulièrement important de joindre les comptes rendus médicaux et d'expliquer concrètement les conséquences de la maladie sur la vie professionnelle, sociale et quotidienne.

La MDPH évalue la situation et transmet sa décision à la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) (ou à la Mutualité Sociale Agricole) qui vérifie les conditions administratives et de ressources et assure ensuite le versement de l'allocation. Une déclaration trimestrielle de ressources peut être nécessaire.

À savoir : les délais de traitement d'un dossier MDPH peuvent être longs. Il est donc préférable d'effectuer la demande dès que la maladie commence à avoir des conséquences sur l'activité professionnelle ou sur l'autonomie sans attendre une

conséquences sur l'aspect professionnel ou sur l'autonomie, sans attendre une aggravation de la situation.

3. Des aides financières en cas de revenus modestes

Lorsque la personne malade dispose de faibles revenus, il est important de faire évaluer l'ensemble de ses droits. Outre l'APA, d'autres aides peuvent compléter ce soutien : aides au logement (APL ou ALS), **Complémentaire santé solidaire (CSS)** ou, selon la situation, aides sociales proposées par la commune ou le Département.

Lorsque le maintien à domicile n'est plus possible et qu'une entrée en EHPAD est envisagée, l'**Aide sociale à l'hébergement (ASH)** peut, sous conditions, contribuer aux frais d'hébergement, pour les personnes ayant des ressources insuffisantes. Pour cela, l'établissement doit être habilité à l'aide sociale.

Attention : l'ASH est une aide récupérable dans certaines situations sur succession.

4. Déposer un dossier pour les cartes prioritaires

La **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** est également le point d'entrée pour obtenir plusieurs droits, notamment la Carte Mobilité Inclusion (priorité, invalidité ou stationnement).

Se déplacer plus facilement, accéder à certains avantages et faire reconnaître les difficultés liées à la perte d'autonomie : la **Carte Mobilité Inclusion (CMI)** peut représenter un véritable soutien pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leurs proches aidants.

Créée pour remplacer progressivement les anciennes cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement, la CMI existe sous trois formes.

- La **CMI Invalidité** concerne les personnes dont le handicap entraîne une perte importante d'autonomie.
- La **CMI Priorité** permet notamment de bénéficier d'une priorité dans les files d'attente et d'un accès facilité aux places assises.
- La **CMI Stationnement** autorise l'utilisation des places réservées aux personnes handicapées et facilite les déplacements en voiture.

La demande doit être déposée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (**MDPH**) de l'Essonne. Le dossier comprend un formulaire de demande, un certificat médical récent et les justificatifs nécessaires.

Pour les personnes âgées de plus de 60 ans, l'attribution peut également être étudiée dans le cadre d'une demande d'Allocation personnalisée d'autonomie (**APA**). Après réception du dossier complet, le délai de réponse est généralement de plusieurs mois. Il est donc conseillé d'anticiper la demande.

La **CMI** ne se limite pas à un avantage administratif : elle contribue à préserver la liberté de mouvement, à faciliter la participation à la vie sociale et à mieux prendre en compte les besoins des personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer. Besoin d'aide dans vos démarches ? Les **CLIC** et les **CCAS** des communes peuvent accompagner les familles dans la constitution de leur dossier.

5 Anticiper la protection juridique

Lorsque la maladie évolue, il peut devenir difficile de gérer seul ses démarches administratives ou financières. Il est préférable d'anticiper en se renseignant sur le mandat de protection future, l'habilitation familiale ou, si nécessaire, une mesure de tutelle ou de curatelle.

L'association **Age 91** ou l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Essonne (UDAF 91) peuvent accompagner les familles dans cette réflexion. Pour les contacter : <https://www.age91.org/> ou <https://www.udaf91.fr/>

Ainsi que les CCAS et CLIC et MDS

6. Vérifier l'ensemble de ses droits

Après le diagnostic, il est recommandé de contacter la caisse de retraite, l'Assurance Maladie (demande de 100%) et la complémentaire santé afin de connaître les aides mobilisables : prise en charge d'aides à domicile, transports, aides financières ou prestations spécifiques. Selon la situation, certaines communes proposent également des services complémentaires par l'intermédiaire de leur CCAS.

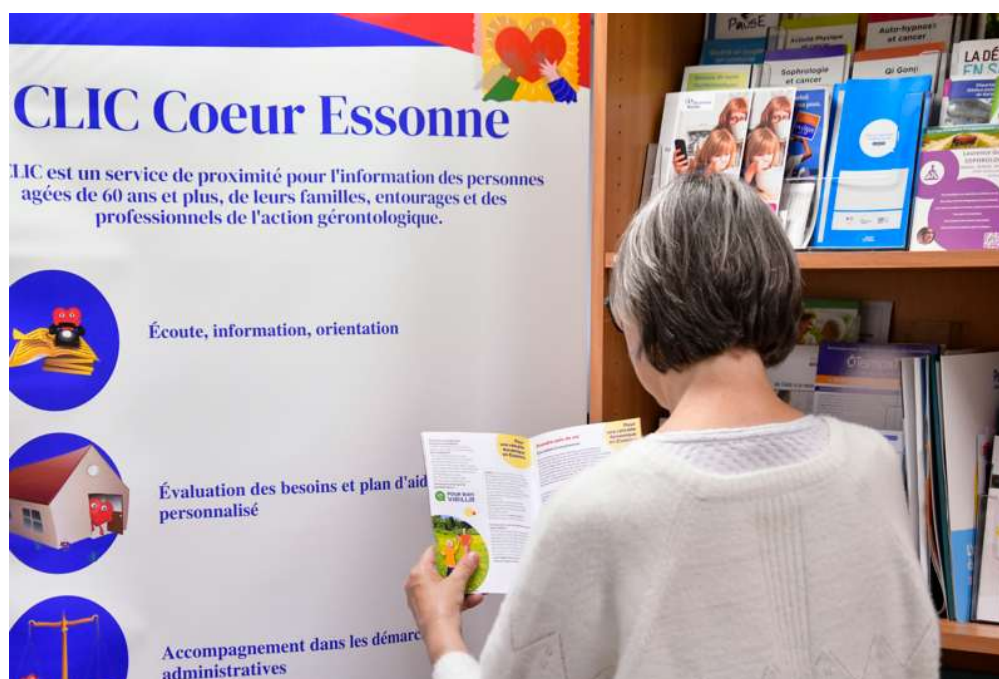
Pour information : Les personnes diagnostiquées et étant assez autonomes peuvent toujours demander une aide à l'action sociale de leurs caisses de retraite, chacune peut faire bénéficier de certaines prestations telles que : Sortir plus, aide pour l'accès aux aides techniques et à l'amélioration de l'habitat, etc.

Pour plus d'informations sur l'ensemble des démarches, n'hésitez pas à consulter le site **web de personnes âgées auv**

Marie-Christine MOSCATO Bénévole F.A.E.

Avis d'expert : Quelques-uns de nos partenaires à connaître en Essonne

Nous avons la chance au sein de l'Essonne de pouvoir avoir un certain nombre de dispositifs gratuits, piloté par le Conseil départemental et/ou l'Agence Régionale de Santé (ARS), qui permettent de faciliter certaines démarches ou d'aider à accompagner son proche atteint de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. Ceux présentés ci-dessous, sont indispensables à contacter quand le diagnostic vient d'être posé.



Le Centre Local d'Information de Coordination (CLIC)

Le Centre local d'information et de coordination (CLIC) est un guichet unique d'information dédié aux personnes âgées en perte d'autonomie à partir de 60 ans, à leurs aidants et aux professionnels agissant auprès d'elles. Il a pour mission d'informer, de conseiller et d'orienter les personnes gratuitement sur les solutions d'aide au maintien à domicile ou d'hébergement disponibles près de chez elles.

Il organise également des ateliers et des conférences sur des thèmes liés à la dépendance de la personne âgée (l'alimentation des personnes âgées, les troubles de la mémoire) pour vous aider à mieux comprendre la perte d'autonomie. Le centre local d'information et de coordination peut être amené à réaliser une évaluation de l'autonomie, au sein du domicile de la personne âgée. Il est également habilité à constituer des dossiers de demande d'aide financière (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap...).

La carte des six CLIC de l'Essonne est disponible dans la partie 1 de l'article "Après le diagnostic d'Alzheimer : les principales démarches administratives à entreprendre ».

Source : site web du CLIC SEGAH NORD-EST ESSONNE.

Les Equipes Spécialisées Alzheimer (ESA)

Dans le cadre du 3ème Plan Alzheimer, des Équipes Spécialisées Alzheimer (ESA) ont été créées en 2008 au sein des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

Les ESA ont pour mission d'aider les personnes malades à maintenir leur autonomie en mobilisant ses capacités cognitives, motrices, sensorielles et de communication. Elles sont dotées d'assistant(e)s de soins en gérontologie, de psychomotriciens et/ou d'ergothérapeutes. Ces équipes interviennent à domicile et uniquement sur prescription médicale. Cette prestation est prise en charge à 100% par la sécurité sociale.

Au préalable, une évaluation peut être réalisée par l'ESA en présence de son aidant principal afin d'avoir un état de la situation réelle pour faire des propositions adaptées au contexte. Les ESA sont sectorisés en fonction du lieu d'habitation (CF carte ci-dessous).

Courriel : esa@asdvo.fr Source : site web de l'ESA ADMR

Les Associations aidantes sur le plan juridique

Un état des lieux des associations à contacter pour être aidé sur la demande des mesures de protection juridique est disponible ci-dessus, dans la partie 5 de l'article "Après le diagnostic d'Alzheimer : les principales démarches administratives à entreprendre ». Il est important de pouvoir l'anticiper et en discuter avec des professionnels experts.

Le Centre de Ressources Territoriales (CRT)

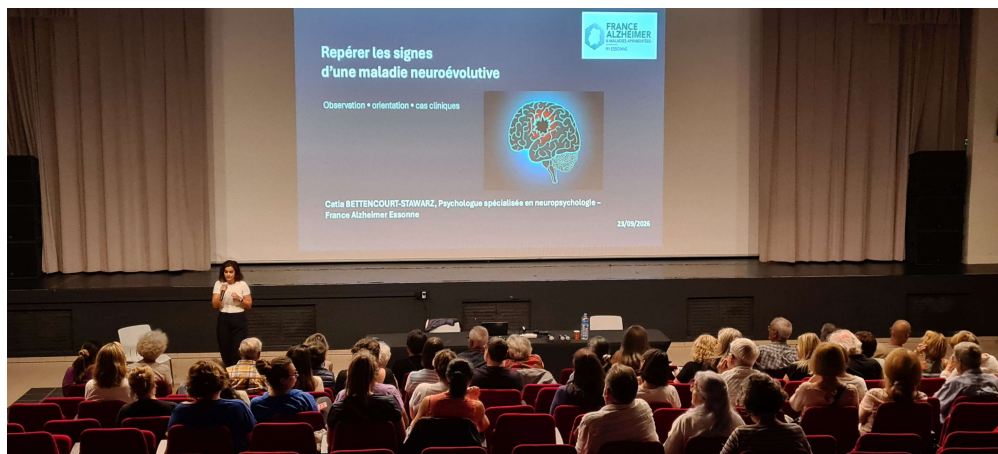
Le CRT est un dispositif de coordination doté d'une équipe mobile pluridisciplinaire (infirmière coordinatrice, psychomotricien, médecin coordonnateur, psychologue...). Il a pour mission de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (plus de 60 ans). Pour cela, il propose un panel de services visant à faciliter leur parcours de santé, des solutions de soutien pour les aidants, mais aussi un appui aux professionnels du territoire en charge de leur accompagnement. Il propose également un accompagnement renforcé pour les personnes âgées dépendantes.

Pour plus de renseignements concernant les dispositifs existants dans le département pour l'accompagnement de votre proche malade ou être aidé en tant qu'aidant, l'écoute téléphonique de France Alzheimer Essonne est disponible du lundi au vendredi de 9h à 12h30, au 01.64.99.82.72.

Natacha Galindo Psychologue F.A.E.

Vie de l'association

La conférence d'Étréchy



le 23 septembre 2026 la ville d'Étréchy a invité l'association France Alzheimer Essonne à présenter l'association et ses activités sur le territoire de l'Essonne, en présence de son maire, M. Garcia et de Mme Bordes, adjointe au maire. Dans la très confortable et bien équipée, salle Jean Monet, une conférence faite par Mme Bettencourt Stawarz, neuropsychologue, a permis ensuite aux nombreux participants de savoir mieux repérer les premiers symptômes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée.

La marche solidaire du 21 Septembre



Marche solidaire au Port aux Cerises pour s'associer à la Journée Mondiale Alzheimer du 21 septembre 2026

Le soleil était de la partie. Et quelle partie ! Environ 70 personnes se sont retrouvées au Port aux Cerises, premier site touristique de l'Essonne, entre Draveil, Juvisy sur Orge et Vigneux-sur-Seine, pour soutenir la cause Alzheimer.

Dans l'équipe qui les attendaient de pied ferme, il y avait des bénévoles, des professionnelles et une élue de la ville de Vigneux-sur-Seine, Mme Clem-Backer. Les bénévoles avaient repéré des parcours différents pour laisser aux participants le choix de la distance. Tous à l'unanimité, ont choisi la plus longue, 5.5kms. Après une première partie dans la forêt qui a permis de rencontrer des participants qui venaient pour connaître notre association, nous avons débouché sur le port et ses bateaux, croisé de superbes oies Bernache, vu arriver des cavaliers sortant d'un autre monde, emprunté des passerelles au-dessus de l'eau comme des aventuriers. Quels paysages lumineux, apaisants, dynamisants entre plénitude et allégresse !

Un goûter champêtre nous attendait dans une clairière, boissons bien fraîches et petits gâteaux pour se congratuler de ce moment exceptionnel.

Et toujours ce sentiment d'être plus fort et plus heureux ensemble.

Francoise Mc Cormick Bénévole de F.A.E.

Votre avis nous intéresse

Afin d'améliorer sans cesse le contenu de notre newsletter et que celle-ci colle le plus possible à vos attentes, nous souhaiterions vous consulter pour recueillir vos idées de sujets et/ou de rubriques que vous aimeriez qu'on aborde dans les prochaines newsletters. Aussi n'hésitez pas à nous en faire part à

communication@alzheimeressonne.fr

Nous comptons sur vous. Merci beaucoup d'avance.

**France Alzheimer Essonne**

52, rue Louis Robert 91100 Corbeil-Essonne



Avec le soutien du département

Secrétariat:
01 60 88 20 07

secretariat@alzheimeressonne.fr

L'écoute:
01 64 99 82 72

ecoute@alzheimeressonne.fr

Photos: © Pierre PELLETIER © Alexis HARNICHARD

Cet e-mail a été envoyé à [[E-MAIL_TO]], cliquez ici pour vous désabonner.

